

MÉMOIRE DE L'AQLM LE SOUTIEN À L'ACTION COMMUNAUTAIRE

PAR DENIS POULET



Soucieux de recueillir les observations et les opinions du milieu de l'action communautaire en vue d'un nouveau plan d'action gouvernemental, le ministre responsable de l'action communautaire et de l'action bénévole, Jean Boulet, a piloté au début de l'année une consultation dans ce milieu. Il a notamment sollicité des mémoires auprès du monde municipal et c'est avec grand intérêt que l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) a répondu à cette demande.

Intitulé *Mémoire sur le soutien à l'action communautaire*, le document de l'AQLM décrit d'abord le rapport entre le loisir municipal et l'action communautaire. « Dans bien des cas, souligne-t-on, le "communautaire" a été confié au service de loisir faute de trouver une place bien précise ailleurs dans l'administration municipale. Les services de loisir ont ainsi été amenés à intervenir sur plusieurs fronts, chargés notamment de la mise en œuvre de politiques de la famille, du développement social, des aînés, des saines habitudes de vie, de l'inclusivité et autres. » L'AQLM fait valoir l'expérience des services de loisir dans la reconnaissance des organismes et présente les diverses formes de soutien qu'ils leur assurent.

UNE PROBLÉMATIQUE PARTICULIÈRE

L'AQLM s'interroge sur la définition et le champ même de l'action communautaire. « L'action communautaire devrait être un critère explicite dans la définition [d'un organisme communautaire], écrit-elle, surtout si on désire élaborer des politiques de reconnaissance vraiment pertinentes et conformes à la réalité des organismes. »

Elle attire l'attention sur le manque de coordination dans ce domaine au sein du gouvernement, mais aussi aux

niveaux régional et local. « Il en résulte que chacun fait ce qu'il peut, observe-t-elle, mais sans trop de balises, sans cette vision d'ensemble qui permettrait une heureuse convergence du soutien à tous les niveaux. Et de leur côté, les organismes "magasin" le soutien au gré des programmes à gauche et à droite et des possibilités qui leur sont offertes, qu'il s'agisse de financement ou de services tels que des locaux ou des équipements. »

LES ENJEUX PRIORITAIRES

En matière de consolidation et de développement de l'action communautaire

L'AQLM fixe trois priorités : le financement, les locaux et la compréhension de l'action communautaire. Côté financement, « il faut assurer une réelle permanence à ces organismes [d'action communautaire], qui fonctionnent pour la plupart avec un conseil d'administration composé de bénévoles. Un financement récurrent s'impose pour que l'organisme puisse profiter d'au moins une ressource professionnelle. »

Au chapitre des locaux, « la tendance est à offrir des infrastructures que peuvent se partager les organismes, comme un centre communautaire ou une maison du bénévolat, mais plusieurs voies, déjà exploitées, restent à explorer davantage : accès à des locaux scolaires, rénovation de bâtiments publics ou conversion de bâtiments désaffectés, nouvelles infrastructures plus polyvalentes, etc. Tout cela exigeant une concertation accrue, naturellement. »

Enfin, « une meilleure compréhension de l'action communautaire dans toutes les sphères de l'administration publique et au niveau des élus [...] exige plus d'information sur le rôle que le gouvernement entend reconnaître aux organismes d'action communautaire autonome, procédant d'une vision plus claire et à long terme que celle qui préside au soutien à la petite semaine. »

En matière de promotion et de valorisation de l'action communautaire

L'AQLM a identifié comme enjeux prioritaires l'identification, la reconnaissance et la publication des enjeux majeurs de l'action communautaire, l'évaluation de la « santé » communautaire, la reconnaissance de l'expertise des municipalités et des organismes, la reconnaissance et la valorisation du caractère collectif de l'action communautaire, enfin la reconnaissance et la valorisation continue de l'action communautaire.

15 RECOMMANDATIONS

L'analyse de l'action communautaire en milieu municipal que constitue en grande partie ce mémoire débouche sur 15 recommandations au gouvernement :

1. Définir l'action communautaire plus précisément et poser l'action communautaire comme critère explicite de reconnaissance des organismes à des fins de soutien.
2. Développer une vision globale, interministérielle, de l'action communautaire au niveau gouvernemental et la faire connaître dans tous les réseaux jusqu'au niveau local.
3. Faciliter l'accès à l'information sur les ressources financières publiques disponibles aux organismes d'action communautaire.
4. Assurer un financement à long terme récurrent aux organismes d'action communautaire reconnus, avec indexation annuelle selon le taux d'inflation.
5. Étudier la possibilité de faciliter l'autofinancement des organismes d'action communautaire par de nouvelles mesures fiscales ou des programmes de bonification d'autofinancement.
6. Soutenir financièrement les initiatives de concertation en matière d'action communautaire au niveau régional ou supralocal.
7. Contribuer au financement de programmes de formation en bénévolat au niveau régional.
8. Produire un cadre de référence destiné à toutes les instances responsables de projets de construction, de conversion ou de rénovation d'infrastructures permettant de regrouper des services d'organismes d'action communautaire.

9. Exiger que des espaces soient disponibles pour les organismes communautaires lorsque des infrastructures sont acquises ou louées pour des services gouvernementaux.
10. Reconnaître le rôle important de la municipalité en matière de soutien à l'action communautaire et affirmer qu'elle peut agir comme leader pour faciliter la concertation au niveau local et optimiser la collaboration de tous les acteurs.
11. Reconnaître le rôle important de la municipalité porteuse de projets d'infrastructures dédiées aux organismes communautaires, notamment en accordant un appui financier spécifique pour la réalisation de ces projets.
12. Soutenir financièrement les initiatives destinées à connaître l'état de santé communautaire d'une collectivité.
13. Impliquer les sociétés d'État dans la reconnaissance et la valorisation de l'action bénévole.
14. Inciter les sociétés d'État à soutenir davantage les organismes communautaires par des subventions ou la commandite d'activités de reconnaissance.
15. Élaborer un programme de promotion du bénévolat communautaire ciblant d'une part les personnes âgées, d'autre part le milieu scolaire.

On peut lire le mémoire dans son intégralité à https://www.loisirmunicipal.qc.ca/wp-content/uploads/2020/01/Memoire-AQLM_Action-communautaire_FINAL.pdf

À consulter également, le mémoire de l'Union des municipalités du Québec sur le même sujet : <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/m-action-communautaire-29jan20.pdf>

CATSPORTS
DISTRIBUTION • SPORTS • RECREATION

Distributeur de matériel sportif et récréatif



Excellent rapport qualité-prix



Plus de 4 000 produits



Service personnalisé

catsports.com

 @catsports